

Spécification Technique L-07

Protection et décoration par revêtement thermodurcissable (poudre)

Version	Date	Adaptations	
01	09/2018	Mise à jour de la version de 1996	
02	12/2019	Mise à jour de la version de 2018	
03	01/2023	Mise à jour de la version de 2019	



Table de matières

1.	Domaine d'application			
2.	Références normatives			
3.	Termes et définitions			
4.	Mod	alités de qualification	4	
	4.1.	Qualification du fournisseur	5	
	4.2.	Qualification du produit	6	
	4.3.	Retrait de la qualification du fournisseur	6	
	4.4.	Retrait de la qualification du produit	6	
5.	Exig	ences techniques	6	
	5.1.	Qualification d'une peinture en poudre (ou système)	7	
	5.2.	Qualification d'une pièce revêtue d'un coating en poudre	7	
	5.3.	Tests de qualification de la peinture (et système) proposée	9	
	5.4.	Caractéristiques feu et fumée	14	
6.	Contrôles et tests			
	6.1.	Type contrôle chez fournisseurs	14	
	6.2.	Type contrôle chez SNCB	15	
	6.3.	Exigences équipement mesure et tests	15	
7.	Livra	aison, emballage, identification	15	
8.	Gara	antie	15	
9.	Gest	tion de la documentation	16	
	9.1.	Exigences plan de qualité	16	
	9.2.	Exigences certificat	16	
	9.3.	Exigences gestion de documentation	16	
10.	Varia	a	16	
11.	Anne	exes	17	
	11.1	. Annexe 1 : Résistance aux impacts de pierres	17	
	11.2	. Annexe 2 : Test de résistance à l'enlèvement des graffitis	19	
	11.3	. Annexe 3 : Enlèvement des graffitis à l'intérieur	24	
	11.4	Annexe 4 : Apercu des systèmes	28	



1. Domaine d'application

Traitement de pièces métalliques (aluminium, acier) par revêtement en poudre (poudre d'époxy EP, poudre de polyester PE, poudre d'acrylique AC et poudre de polyuréthane PUR).

Pièces ayant des exigences particulières en matière de résistance aux rayures (par exemple, porte-bagages, cadres de sièges, colonnes, poignées, etc.) ou lorsque la pièce ne permet qu'un traitement efficace par revêtement en poudre (par exemple, bouches d'aération, ressorts, etc.).

La poudre époxy est utilisée uniquement pour la finition intérieure ou comme primaire pour un système à deux couches (application intérieure ou extérieure). Pour les finitions extérieures, on utilise des poudres de polyuréthane, de polyester ou mixtes.

L'application d'un système de peinture qualifié étant un procédé spécial, les applicateurs de ces systèmes sont également qualifiés en vertu de cette disposition technique.

Nous distinguons 2 types différents de systèmes de qualification :

	Configuration	Système de qualification
1	Revêtement en poudre	22.5
2	Applicateur de peinture en poudre	22.6

Les essais de type décrits dans ce document doivent être réalisés dans un laboratoire certifié selon la norme ISO 17025.

2. Références normatives

EN 45545	Railway applications – Fire protection on railway vehicles
ISO 1519	Peintures et vernis - Essai de pliage (mandrin cylindrique)
ISO 1520	Peintures et vernis – Essai d'emboutissage
ISO 1522	Peintures et vernis - Essai d'amortissement du pendule
ISO 2409	Peintures et vernis – Cross-cut test/Essais de quadrillage.
ISO 2808	Peintures et vernis - Détermination de l'épaisseur du feuil
ISO 2812	Peintures et vernis — Détermination de la résistance aux liquides
ISO 2813	Peintures et vernis - Détermination de la valeur de brillance à 20 degrés,
	60
	degrés et 85 degrés
ISO 4623-2.	Peintures et vernis - Détermination de la résistance à la corrosion
	filiforme - Part 2: Subjectiles en aluminium





ISO 4628	Peintures et vernis — Evaluation de la dégradation des revêtements -	
	Désignation de la quantité et de la dimension des défauts, et de l'intensité	
	des changements uniformes d'aspect	
ISO 6270-2	Peintures et vernis - Détermination de la résistance à l'humidité-	
	Part 2: Condensation	
ISO 6272-1	Peintures et vernis — Essais de déformation rapide (résistance au choc)	
	- Part 1: Essai de chute d'une masse avec pénétrateur de surface	
	importante	
ISO 7784-1	Peintures et vernis - Détermination de la résistance à l'usure - Partie 1:	
	Méthode	
	à l'aide d'une roue en mouvement, recouverte de papier émeri	
ISO 8501-1	Préparation des subjectiles d'acier avant application de peintures et de	
	produits assimilés Évaluation visuelle de la propreté d'un subjectile	
	Partie 1 : Degrés de rouille et degrés de préparation des subjectiles d'acier	
	non recouverts et des subjectiles d'acier après décapage sur toute la	
	surface des revêtements précédents (ISO 8501-1:2007)	
ISO 9227	Essais de corrosion en atmosphères artificielles Essais aux brouillards	
	salins	
ISO 11664	Colorimétrie	
ISO 15184	Peintures et vernis – Détermination de la dureté du feuil par l'essai de	
	dureté crayon	
ISO 16474-	Peintures et vernis Méthodes d'exposition à des sources lumineuses	
2	de laboratoire Partie 2: Lampes à arc au xénon	
NF F 19-	Produits de peinturage, marques et inscriptions - Prescriptions générales	
201	et méthodes d'essais	

3. Termes et définitions

NA

4. Modalités de qualification

La SNCB a choisi d'appliquer des systèmes de qualification fournisseur et de qualification produit séparés.

La qualification fournisseur est de la responsabilité de SNCB Procurement, Supplier Qualification.

La qualification produit est de la responsabilité de SNCB Technics, bureau d'étude.

Une qualification de fournisseur a une validité de 6 ans et peut ensuite être renouvelée. Une qualification de produit reste valable tant que le produit ne change pas.





4.1. Qualification du fournisseur

La SNCB applique un système de qualification « fournisseur » tant pour les pièces de rechange que pour les pièces équipant le matériel neuf pour

- Fournisseurs de peinture
- Applicateurs

La qualification fournisseur est attribuée par site de production.

Une demande de qualification peut être introduite par e-mail à l'adresse qualifications@sncb.be.

La procédure de qualification « fournisseur » se déroule en deux phases :

- Approbation administrative;
- Audit du site de production

Pour l'approbation administrative, les étapes suivantes sont prévues :

- Questionnaire : le candidat fournisseur renvoie le questionnaire dûment complété et signé par e-mail à <u>qualifications@sncb.be</u>.
- Le candidat fournisseur joint à ce courriel le Document Unique de Marché Européen (DUME) dûment complété et signé. Ce document peut être téléchargé du site web https://uea.publicprocurement.be.
- Rapport financier : la SNCB coopère avec une agence de notation indépendante afin d'évaluer la situation financière du candidat fournisseur (la notation de Creditsafe "A", "B" ou "C" est acceptée ou équivalent auprès d'une agence de notation alternative). Le candidat fournisseur ne doit pas prendre d'action pour ce point.
- Analyse des fiches techniques et des fiches de sécurité, conformément au code. Le candidat fournisseur les joint au courriel sus-mentionné.
- Spécifiquement pour les applicateurs, un certificat ISO 9001 ou équivalent est requis

Une réunion technique peut éventuellement être organisée avec le fournisseur, afin de commenter le déroulement ultérieur de la qualification fournisseur / produit

Si l'approbation administrative est attribué, alors un audit du site de production est prévu. Dans le cas où le fournisseur ne dispose pas de certificat ISO 9001, l'équivalence du système de gestion de la qualité est vérifié pendant l'audit.

Si le résultat de l'audit est positif alors la qualification fournisseur est attribuée.

La SNCB se réserve le droit d'attribuer une qualification fournisseur aux fournisseurs historiques sur base du dossier administratif uniquement.

Chaque modification dans le processus et / ou site de production doit être communiqué à la SNCB, qui jugera de la nécessité de refaire la qualification.

La SNCB se réserve le droit de réévaluer la nécessité d'un audit en cas de prolongation de la qualification.





Les laqueurs/pulvérisateurs portant un label Qualicoat ou Qualisteelcoat peuvent suivre une procédure simplifiée dans le processus d'homologation. Ceci doit être discuté au cas par cas avec B-TC 424.

4.2. Qualification du produit

Les poudres portant un label Qualicoat ou Qualisteelcoat peuvent suivre une procédure simplifiée dans le processus d'homologation. Ceci doit être discuté au cas par cas avec B-TC 424.

La qualification des peintures en poudre et des pièces revêtues d'un coating en poudre a lieu après approbation des résultats des tests en laboratoire et essais pratiques (décrits ciaprès).

La qualification s'applique uniquement au type ou système de peintures en poudre soumis (la préparation du substrat en fait partie).

Toute modification des produits jugée indispensable par le fabricant doit être soumise à l'approbation de la SNCB avant utilisation.

La SNCB se réserve le droit de l'homologation de poudres connues avec un rex positif (retour d'expérience) selon une procédure de qualification raccourcie.

4.3. Retrait de la qualification du fournisseur

Le non avertissement d'une modification dans le processus et/ou sites de fabrication peut engendrer le retrait de la qualification du fournisseur.

Autres causes pour le retrait peuvent être :

- processus, produits, contrôles, tests, ... qui ne sont pas (plus) conformes aux spécifications techniques
- faillite du fournisseur
- problèmes récurrents de qualité ou de livraison
- · ...

4.4. Retrait de la qualification du produit

Le non avertissement d'une modification dans le processus et/ou sites de fabrication peut engendrer le retrait de l'homologation du produit.

Autres causes pour le retrait peuvent être :

- processus, produits, contrôles, tests, ... qui ne sont pas (plus) conformes aux spécifications techniques
- problèmes récurrents de qualité ou de livraison

- ..

5. Exigences techniques





Comme stipulé, une distinction est établie entre une qualification de peinture en poudre à usage interne à la SNCB et une qualification d'un élément revêtu d'un coating en poudre livrée.

Pour la composition de la (des) peinture(s) en poudre utilisée(s), il convient de satisfaire aux dispositions ci-dessous :

- Les produits satisfont aux lois européennes et régionales et aux règles en matière d'environnement ainsi qu'au règlement européen concernant les substances chimiques REACH (EC1907/2006);
- Les produits ne contiennent pas de composants interdits de la liste UNIFE, intitulée "The Railway Industry Substance List".
- Les produits ne contiennent en aucun cas:
 - du Plomb, du Chrome ou du Cadmium
 - de l'amiante

5.1. Qualification d'une peinture en poudre (ou système)

Un essai d'application de la poudre est prévu dans un atelier de la SNCB.

A cette fin, on utilise un substrat en métal qui aura été préparé de la façon suivante : Débarrasser le substrat des oxydes et de la rouille (si d'application). Les résidus de calamine, rouille et oxydes de soudure doivent être éliminés par grenaillage :

- Rugosité Ra max: 3.2 μm à 12.5 μm
- Etat superficiel: min Sa 2 ½ (ISO 8501-1)

Application et étuvage du système de peinture en poudre sur la tôle d'essai comme décrit dans la documentation technique du fournisseur. Une épaisseur minimale de 80 µm est requise. Pour les applications extérieures, il est demandé d'appliquer un système en 2 couches, voir annexe 4.

Le système de peinture en poudre apposé doit satisfaire aux exigences décrites dans le § 5.3.

5.2. Qualification d'une pièce revêtue d'un coating en poudre

Pour la qualification de pièces revêtues d'un coating en poudre, plusieurs tôles d'essai traitées exactement de la même façon que la pièce à livrer sont prévues. Pour la peinture en poudre, une épaisseur minimale de 80 µm est d'application. Pour les applications extérieures, il est demandé d'appliquer un système en 2 couches (voir annexe 4).

Le système de peinture en poudre doit satisfaire aux exigences décrites dans le § 5.3. (remarque : tous les tests doivent être effectués dans un laboratoire indépendant certifié selon la norme ISO 17025)

Le fournisseur qui livre les pièces à la SNCB doit remettre la documentation suivante au service compétent (B-TC 424) :





- Détails du substrat utilisé (type, épaisseur) ;
- Détails de la préparation (si prétraité chimiquement, détails de l'ensemble du processus suivi) ;
- Détails de la(des) peinture(s) en poudre utilisée(s) avec mention de l'épaisseur appliquée, du temps de séchage et de la température de séchage.

Cette documentation technique doit être acceptée par la SNCB avant de passer à l'étape suivante du processus d'acceptation.

Remarque importante:

L'utilisation d'une poudre qualifiée par la SNCB pour un usage interne ne dispense pas le fournisseur d'éléments revêtus d'un coating en poudre de la qualification. Chaque élément revêtu d'un coating en poudre livré doit être testé. L'impact de la préparation de surface joue un rôle majeur dans les propriétés du système de coating.

Les directives suivantes sont au moins d'application pour la préparation des tôles d'essai à envoyer :

Attention : la préparation des tôles d'essai doit correspondre à la préparation des sousensembles à qualifier.

Préparation de l'acier

- Dégraissage complet
- Elimination d'oxydes et résidus de calamine par grenaillage ou ponçage.
- Dépoussiérage

Degré de soin à obtenir: (selon la norme ISO 8501-1):

- rugosité: Ra max. 3,2 à 12,5 μm pour les tôles < 3 mm
- état superficiel: SA 2 ½

Peut éventuellement être suivi d'une couche de conversion chimique (phosphatation, ...)

Préparation de l'acier inoxydable

- Dégraissage (avec dissolvants organiques ou un nettoyant à base d'acide phosphorique)
- Elimination des oxydes de soudure par corindonage.
- Dépoussiérage

Résultat à obtenir:

rugosité: Ra max. 3,2 à 12,5 μm pour les tôles < 3 mm

Préparation de l'aluminium et de ses alliages

- Dégraissage (alcalin, acide ou à la vapeur)
- Rinçage
- Elimination d'oxydes de manière chimique (par décapage suivi d'un rinçage) ou mécanique (par corindonage suivi d'un dépoussiérage - résultat à obtenir Ra max de 3.2 3.2µm à 6.3 µm)
- Application d'une couche de conversion chimique (sans Cr VI)
- Rinçage
- Rinçage à l'eau déminéralisée
- Eventuellement passivation



Le substrat, extrêmement réactif après la préparation, se voit immédiatement appliquer une nouvelle couche de protection (KTL, peinture en poudre, ...)

5.3. Tests de qualification de la peinture (et système) proposée

Ci-dessous, un récapitulatif des tests à effecteur sur les tôles d'essai au moyen de la peinture en poudre (et/ou système) à qualifier.

5.3.1 Propriétés esthétiques

5.3.1.1 Aspect

L'aspect est contrôlé à l'aide d'une loupe x10.

<u>Résultat:</u> Les cratères, petits trous, peau d'orange, coulures, pores ne sont pas acceptables. La couche doit présenter un aspect uniforme, sans grains et sans différence de couleur ou de brillance.

5.3.1.2. Brillance

La brillance est mesurée sous un angle de 60°, conformément à la norme ISO 2813.

Résultat: Mat : < 20%

Brillance Satiné: 25-50%

Brillant élevé : >80% pour les couleurs standard (>70% pour les couleurs

métalliques)

5.3.1.3. Couleur

La colorimétrie s'effectue par contrôle visuel à l'aide d'un échantillon standard ou de référence. En cas de discussion, les coordonnées de colorimétrie de référence sont celles de la norme ISO 11664.

La mesure s'effectue à l'aide des paramètres suivants: DE2000, 45/0, source de lumière D65, observateur 10°.

Résultat:

Sauf convention contractuelle différente, la couleur est comparée au nuancier RAL officiel. Les delta E par couleur suivants sont autorisés:

Teinte	Delta E	
	max. autorisé	
RAL 1021	2.0	
RAL 3020	2.0	
RAL 5013	1.3	
RAL 7021	1.0	
RAL 7035	1.0	
RAL 7037	1.0	





RAL 9003	1.0
RAL 9006	2.0

5.3.2. Propriétés mécaniques

5.3.2.1 Adhérence

5.3.2.1.1 Adhérence en milieu sec

Adhérence par ruban adhésif comme décrit dans l'ISO 2409.

Résultat: ISO 0

5.3.2.1.2 Adhérence en milieu humide

Test décrit dans Qualicoat: plonger l'échantillon 2 heures dans de l'eau déminéralisée bouillante, l'enlever, le faire refroidir et procéder à un test d'adhérence selon l'ISO 2409

Résultat : ISO 0

5.3.2.2 Test d'emboutissage (Erichsen)

Selon ISO 1520. Résultat: min 4 mm

5.3.2.3. Dureté

5.3.2.3.1. Dureté Persoz

Selon ISO 1522. Mouvement du pendule entre 4° et 12° supporté par 2 billes d'un diamètre de 8 mm et d'un poids de 500 g.

Résultat: minimum 300 sec

5.3.2.3.2 Dureté de la rayure

Selon ISO 15184.

Résultat: valeur H1 ouH2

5.3.2.4. Résistance aux chocs (Impact tester)

Essai effectué selon la norme ISO 6272-1.

direct : min. 20 kg. cmindirect : min. 15 kg. cm

Résultat : aucune fissure ni détachement suite à un impact direct ou indirect. Contrôle effectué au moyen d'une loupe (X 10).

5.3.2.5. Epaisseur du feuil

Selon ISO 2808.

Résultat: une coupe d'une épaisseur comprise entre 60 et 100 μm d'une épaisseur moyenne de 80 μm doit pouvoir être appliquée en 1 fois.



5.3.2.6. Pliage sur mandrin d'un diamètre de 10 mm

Selon ISO 1519.

<u>Résultat</u>: Aucune formation de fissure, ni détachement de la couche de peinture n'est autorisée.

Contrôle effectué au moyen d'une loupe.

5.3.2.7. Degré de polymérisation

Si le poudrage est effectué par des tiers, les poudres doivent être entièrement polymérisées. Si le poudrage a lieu à la SNCB, l'objet doit pouvoir être entièrement dépolymérisé à 200°C en 20 minutes.

5.3.2.8. Résistance aux impacts de pierres

Selon la NF F 19-201 annexe D, mais avec une hauteur limitée à 3 mètres. Le montage d'essai est décrit à l'annexe 1 de ce document.

Résultat: cotation 1; max 10% d'écaillage

5.3.2.9. Résistance à l'abrasion

Selon ISO 7784-1 avec papier émeri grain P180 et une durée de 100 tours.

Résultat: moins de 65 mg

5.3.3. Tests de vieillissement

5.3.3.1. Résistance artificielle au vieillissement

L'essai Xénon est effectué selon la norme DIN 16474-2 méthode A, cycle 1, sur le système de peintures complet sans enduit.

Les paramètres de test suivants sont d'application :

- Irradiance : 0,51 W/m²nm pour une longueur d'onde de 340 nm
- Température au panneau noir: 65°C
- Température dry bulb :
- Humidité relative : 50 %

La durée de l'essai est fixée à 1 000 h en général et à 2 000 h en particulier, pour les teintes blanches et la gamme des gris clair.

<u>Résultat</u>: Les valeurs de brillance et de couleur sont comparées à l'échantillon standard destiné à l'essai.

Brillance: une diminution de 10% maximum par rapport à la valeur originale

Couleur: un Δ E maximal de 2 par rapport à la valeur originale.

Caractéristiques physiques : selon ISO 4628

- Formation de rouille: Ri0
- Formation de cloques 0s(0)
- Formation de craquelures: 0s(0)



Adhérence après l'essai: ISO 0 à ISO 1 selon la norme ISO 2409

5.3.3.2. Test au brouillard salin

Essai effectué à 35°C selon la norme ISO 9227.

L'une des moitiés de la tôle est rayée d'une croix de Saint-André, tandis que l'autre est laissée intacte.

Les composants en acier sont soumis à l'essai au brouillard salin neutre, à l'aide d'une solution saline à 5 % (50 g de chlorure de sodium / I).

Les composants en aluminium sont soumis à l'essai au brouillard salin acide (ASS: Acetic Salt Spray)

Durée de l'essai:

Le film de peinture est soumis à un essai au brouillard salin pendant 500 h pour les peintures et pièces peintes destinées à l'intérieur et donc sans risque de corrosion.

Le film de peinture est soumis à un essai au brouillard salin pendant 1000 h pour: le système de peinture côté extérieur

les pièces soumises à des conditions particulières, qui exigent une résistance chimique élevée (par exemple, les pieds des sièges, les coffres à batteries, les marchepieds, les phares, ...)

Résultat: (Suivant ISO 4628)

Dans la zone non rayée:

- Formation de rouille: Ri0
- Formation de cloques 0s(0)
- Formation de craquelures: 0s(0)

Zone rayée:

- Formation de rouille: Ri0
- Formation de cloques max. 2s(3) ou 3s(2)
- Formation de craquelures: 0s(0)
- Rouille sous-jacente max. 1mm, ce mm est mesuré à partir du milieu de la rayure initiale.

Adhérence après l'essai au brouillard salin: ISO 0 à ISO 1 selon la norme ISO 2409

5.3.3.3. Test de détermination de la résistance à l'humidité

Essai effectué selon la norme ISO 6270-2, pendant 1000 heures. L'essai est effectué sur le système de peintures complet sans enduit. L'une des moitiés de la tôle est rayée d'une croix de Saint-André, tandis que l'autre est laissée intacte.

Critères (selon la norme ISO 4628):

Dans la zone non rayée:

- Formation de rouille: Ri0
- Formation de cloques 0s(0)



Formation de craquelures: 0s(0)

Zone rayée:

- Formation de rouille: Ri0
- Formation de cloques max. 1s(2) ou 2s(1)
- Formation de craquelures: 0s(0)

Rouille sous-jacente max. 1mm, ce mm est mesuré à partir du milieu de la rayure initiale.

Adhérence après l'essai: ISO 0 à ISO 1 selon la norme ISO 2409

5.3.3.4. Résistance aux produits chimiques

Essai effectué selon la norme ISO 2812, méthode 3 ou à 23°C

Le système de peintures ne présentera aucune altération de la teinte, de la brillance ou de la structure du film, après un contact de 24 heures avec:

- une solution à 20% du produit de nettoyage des caisses de véhicules qualifié par la SNCB et utilisé dans les installations car-wash où passe le matériel roulant,
- une solution à 5 % de HCl,
- une solution à 5 % de NaOH.
- Un nettoyant pour graffitis (si d'application) La durée de contact n'étant toutefois dans ce cas que de 15 min. maximum! L'évaluation intermédiaire doit être effectuée après 5 minutes.

Ensuite, un rinçage à l'eau sera effectué.

Résultat: Il ne doit y avoir ni formation de cloques, ni détrempe.

5.3.3.5 Test de corrosion filiforme

Selon l'ISO 4623-2 en apportant les modifications suivantes :

La rayure est apposée verticalement et horizontalement sur une longueur de 10 cm. Si une rayure horizontale n'est pas possible, deux rayures de 5 cm sont alors réalisées en haut et en bas de la tôle d'essai.

La corrosion est produite par acide chlorhydrique (concentration à 37% à une densité de 1.18g/cm³) à faire tomber goutte à goutte durant 1 minute sur les rayures. L'acide est ensuite soigneusement enlevé à l'aide d'un chiffon. Après 1 heure en conditions de laboratoire, les échantillons sont conservés durant 1.000 heures dans une armoire climatisée à 40 + 2°C et à une humidité relative de 82 + 5%.

Résultat : selon ISO 4628-10.

Acceptable sur les 10 cm de la rayure :

- Filament le plus long < 4 mm
- Longueur moyenne des filaments < 2 mm
- Nombre de filaments < 20



5.3.3.6 Résistance aux produits d'enlèvement de graffitis

Pièces montées à l'extérieure de la caisse

Si les éléments peints touchent les produits d'enlèvement de graffitis, le système de peinture est alors testé selon la méthode décrite à l'annexe 2.

<u>Résultat</u>: le système de peintures est considéré comme BON s'il ne présente pas la moindre altération à l'œil nu, après le troisième enlèvement de graffiti La couleur et le degré de brillance restent pratiquement inchangés. L'écart maximal en couleur est delta E = 0.1. La brillance ne peut diminuer que de 5% et doit rester supérieure au seuil limite minimal défini au § 5.3.1.2. Il ne peut pas y avoir de spectre résiduel. Le système de peintures ne peut subir aucune altération. Il ne sera admis ni ramollissement, ni pelage, ni formation de cloques ni aucun autre défaut.

Le système de peintures est MAUVAIS si des altérations sont perceptibles.

Pièces montées à l'intérieure de la caisse

Si les éléments peints touchent les produits d'enlèvement de graffitis, le système de peinture est alors testé selon la méthode décrite à l'annexe 3.

<u>Résultat</u>: le système de peintures est considéré comme BON s'il ne présente pas la moindre altération à l'œil nu, après le troisième enlèvement de graffiti. La couleur et le degré de brillance restent pratiquement inchangés. L'écart maximal en couleur est delta E = 0.1. La brillance ne peut diminuer que de 5% et doit rester supérieure au seuil limite minimal défini au § 5.3.1.2. Il ne peut pas y avoir de spectre résiduel. Le système de peintures ne peut subir aucune altération. Il ne sera admis ni ramollissement, ni pelage, ni formation de cloques ni aucun autre défaut.

Le système de peintures est MAUVAIS si des altérations sont perceptibles.

5.4. Caractéristiques feu et fumée

Les systèmes de peintures proposés doivent satisfaire à la norme européenne EN45545 en matière d'incendie et de fumées. Pour notre matériel roulant, il y a lieu de satisfaire à l'exigence HL2.

Le fournisseur fera à cet effet exécuter les tests nécessaires sur une tôle d'aluminium et/ou une tôle d'acier de 2 mm.

Les certificats d'incendie selon la norme EN 45545 (niveau HL2 à atteindre) et avec une période de validité correcte, doivent être soumis à la SNCB. Les systèmes de peinture sont testés sur le substrat utilisé. Les tests sont effectués dans un laboratoire accrédité. Une copie des certificats est délivrée à la SNCB, service BTC 424.

6. Contrôles et tests

6.1. Type contrôle chez fournisseurs

NA





6.2. Type contrôle chez SNCB

Pour le revêtement en poudre :

Contrôle standard de la réception, en vérifiant que l'emballage n'a pas été endommagé. La peinture elle-même est contrôlée pour détecter toute contamination visible et tout autre phénomène anormal.

La durée de conservation doit être d'au moins 1 an au moment de la livraison.

Pour les pièces peintes :

Inspection standard à la réception, en vérifiant que l'emballage et les pièces peintes ne sont pas endommagés.

La peinture même est contrôler sur la présence de contamination visible et autres phénomènes anormales

La « shelf life » (durée de conservation) des peintures doit être de 1 an au moins, à compter du moment de la livraison.

6.3. Exigences équipement mesure et tests

NA

7. Livraison, emballage, identification

Les étiquettes doivent être en néerlandais et en français et conformes au règlement européen CLP (EU1272/2008) relatif à la classification, à l'étiquetage et au conditionnement des substances chimiques.

Elles doivent reprendre au moins les informations suivantes:

- le numéro de référence du fournisseur de peintures
- le numéro de nomenclature de la SNCB
- la date de péremption
- l'appellation du produit (en néerlandais/français)
- le numéro du lot
- la date de fabrication

La « shelf life » (durée de conservation) des peintures doit être de 1 an au moins, à compter du moment de la livraison.

Les pièces fournies, revêtues de poudre, doivent être protégées des dommages pendant le transport et le stockage.

8. Garantie

Les produits doivent être utilisables correctement pendant leur durée de conservation (pot life).





9. Gestion de la documentation

9.1. Exigences plan de qualité

Avant que le fournisseur puisse être qualifié, il lui faut un plan de qualité fondé (conforme au principe de ISO 9001). Pendant l'audit de qualité le fournisseur le présente au responsable de service qualité de la SNCB.

L'approbation du plan qualité ne dégage toutefois pas le fournisseur de sa responsabilité de livrer les produits conformément aux exigences de la commande et à tous les autres documents qui y sont rendus applicables.

9.2. Exigences certificat

Pour les revêtements en poudre :

Pour chaque lot livré (y compris les lots livrés pour les tests de validation), un certificat de conformité doit être envoyé par le fournisseur.

Ce certificat doit contenir au moins les données suivantes :

- Densité
- Finesse de broyage
- Couleur (pour les couleurs finales)
- Numéro de batch
- Le numéro de commande (PO ou plan de livraison) doit être indiqué sur ce document.

Les valeurs mesurées ainsi que les valeurs limites doivent être mentionnées sur le certificat.

Si le même lot est envoyé pour différentes livraisons, une copie du premier certificat de conformité peut être présenté.

Pour les fournisseurs de pièces revêtues de poudre

Un document contenant les informations suivantes doit être envoyé avec chaque lot de pièces peintes :

- Numéros de lot des poudres utilisées
- Epaisseurs mesurées du film sec de chaque couche

Le numéro de commande (PO ou plan de livraison) doit être indiqué sur ce document.

9.3. Exigences gestion de documentation

Chaque fois que la FDS d'un produit qualifié est modifiée, elle doit être envoyée à reach@sncb.be

10. Varia

NA



11. Annexes

11.1. Annexe 1 : Résistance aux impacts de pierres

Description de l'essai de résistance aux impacts de pierres

But et principe

La méthode d'essai infra a pour but de vérifier la résistance du système de peintures aux impacts répétés de pierres.

Lors de cet essai, une certaine quantité d'écrous sera projetée sur le système de peintures, depuis une hauteur déterminée.

Appareillage

L'exécution de l'essai demande l'utilisation d'un tuyau droit, d'un diamètre intérieur égal à 38 - +1mm et d'une hauteur de 3 000 ± 5mm. Ce tuyau est disposé verticalement.

Il est coiffé d'un bac collecteur fermé par un registre.

Le tuyau est posé sur un support robuste, sur lequel la tôle d'essai se trouve placée sous un angle de $45 \pm 1^{\circ}$ et à 30 ± 1 mm par rapport à ce tuyau (voir figure).

1 kilogramme d'écrous M6 (qu'il faut remplacer tous les 50 tests).

Méthode de travail

La tôle d'essai peinte doit au préalable être conditionnée pendant 24h à 23-/+ 2°C.

La tôle d'essai est posée sur le support, face peinte orientée vers le haut.

On ouvre ensuite le registre pour faire tomber 1kg d'écrous sur la tôle d'essai.

On évalue la tôle d'essai et on lui attribue une cotation.

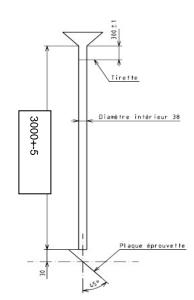
Celle-ci est attribuée sur base de la surface d'un diamètre de 38 cm qui contient les dommages les plus importants.

cotation	S=% de surface	cotation	S=% de surface
	écaillée		écaillée
1	0% <s<10%< th=""><th>6</th><th>50%-<s<60%< th=""></s<60%<></th></s<10%<>	6	50%- <s<60%< th=""></s<60%<>
2	10% <s-<20%< th=""><th>7</th><th>60%<s-<70%< th=""></s-<70%<></th></s-<20%<>	7	60% <s-<70%< th=""></s-<70%<>
3	20% <s-<30%< th=""><th>8</th><th>70%<s-<80%< th=""></s-<80%<></th></s-<30%<>	8	70% <s-<80%< th=""></s-<80%<>
4	30% <s-<40%< th=""><th>9</th><th>80%<s-<90%< th=""></s-<90%<></th></s-<40%<>	9	80% <s-<90%< th=""></s-<90%<>
5	40% <s-<50%< th=""><th>10</th><th>90%<s-<100%< th=""></s-<100%<></th></s-<50%<>	10	90% <s-<100%< th=""></s-<100%<>

Remarque: pour les systèmes à plusieurs couches, il conviendra de mentionner si l'attaque est superficielle ou va jusqu'au substrat.









11.2. Annexe 2 : Test de résistance à l'enlèvement des graffitis

Description de la résistance à l'enlèvement des graffitis:

Le système de peintures est appliqué sur une tôle d'essai du même matériau que la pièce à mettre en peinture. Les dimensions de la tôle d'essai sont d'au moins 1 x 1 m. Les graffitis sont tracés sur une surface d'au moins 0.7 x 0.7 m.

La tôle est placée 24 h au moins avant l'essai et pendant toute la durée de celui-ci dans les conditions suivantes:

- Température comprise entre 18°C et 30°C
- Humidité relative de max. 75%

La préparation, la structure du système de peintures et les épaisseurs des couches sont traçables. La peinture est appliquée sur une tôle d'essai disposée verticalement. L'application du système de peintures est exécutée selon la documentation technique du fournisseur de peintures.

Le système de peintures est mis à sécher à température ambiante pendant 2 semaines.

Tracé des graffitis:

Les produits infra sont appliqués sur la tôle d'essai selon la manière indiquée. Les différents graffitis sont tracés immédiatement l'un à la suite de l'autre.

1 Aérosol de peinture acrylique MOTIP RAL 3000





2 Peinture antirouille alkyde MOTIP couleur RAL 8017







3 Peinture acrylique MOTIP RAL 6000





4 Peinture acrylique MOTIP RAL 1021





5 Peinture acrylique MOTIP RAL 5019





6 Peinture acrylique MOTIP RAL 9006 couleur métal









7 Peinture acrylique MOTIP rose fluo





8 Peinture nitro-cellulosique MOTIP jaune fluo





9 Peinture MOTIP résistante à la chaleur





10 Coating bitumineux MOTIP







B

11 Primer acrylique MOTIP





12 Stylo d'alcool Schneider 280





Enlèvement des graffitis du système de peintures à tester Les graffitis sont enlevés 3 semaines après avoir été tracés.

Il est fait usage des produits suivants:

Bonderit 400 (P3-Scribex 400) de Henkel, deux alternatives: liquide ou gel

Diviser la surface des graffitis en deux moitiés à l'aide de ruban adhésif.

Traiter une zone au Bonderit 400 (P3-Scribex 400) en gel.

Traiter l'autre zone au Bonderit 400 (P3-Scribex 400) liquide.

Appliquer au pinceau le produit d'enlèvement sur les graffitis.

Laisser agir 5 minutes.

Öter à la spatule le résidu de matière traitée. Nettoyer l'endroit au chiffon sec.

Attendre 5 minutes.

Répéter l'application de Bonderit 400 (P3-Scribex 400) et enlever à nouveau le résidu de matière traitée.

Après le dernier enlèvement de matière traitée, rincer la surface à fond à l'eau et nettoyer avec des chiffons propres.

Effectuer une évaluation de la surface après l'enlèvement des graffitis. Tous les graffitis doivent avoir disparus. Il ne peut pas y avoir de spectre résiduel. Le système de peintures ne peut subir aucune altération. Il n'est admis ni ramollissement, ni pelage, ni formation de cloques, ni aucun autre défaut.

Aucune altération importante de la teinte et/ou de la brillance n'est autorisée. La brillance et la couleur seront vérifiées par mesure 2 heures après l'enlèvement des graffiti et à nouveau 24 heures plus tard. L'écart maximal en teinte est $\Delta E = 0.1$. Le degré de brillance ne peut diminuer que de 5% (par exemple, un degré de brillance de 90% peut baisser jusque 85%),





mais ne peut dépasser la brillance minimale spécifiée dans le cahier des charges de la SNCB.

Exécution d'un cycle de test complet

Le cycle complet de tracé et d'enlèvement des graffitis est effectué 3 fois en tout.

Les deuxième et le troisième cycles sont effectués avec un intervalle de 1 jour. La deuxième et la troisième fois, les graffitis sont enlevés après 8 jours.

La ligne de temps ci-dessous est donnée pour clarification:

Jour 1: application de la dernière couche du système de peintures.

Jour 15: mesure de la brillance et de la couleur

tracé de graffitis sur le système de peintures.

Jour 36: enlèvement des graffitis

mesure de la valeur de couleur et de la valeur de brillance, cotation du

système de peintures

Jour 37: mesure de la valeur de couleur et de la valeur de brillance, cotation du système

de peintures

Jour 38: tracé de graffitis au même endroit du système de peintures

Jour 46: enlèvement des graffitis

mesure de la valeur de couleur et de la valeur de brillance, cotation du

système de peintures

Jour 47: mesure de la valeur de couleur et de la valeur de brillance, cotation du système

de peintures

Jour 48: tracé de graffitis au même endroit du système de peintures

Jour 56: enlèvement des graffitis

mesure de la valeur de couleur et de la valeur de brillance, cotation du

système de peintures

Jour 57: mesure de la valeur de couleur et de la valeur de brillance, cotation finale du

système de peintures





11.3. Annexe 3 : Enlèvement des graffitis à l'intérieur

Le système de peinture est appliqué sur une tôle d'essai peinte avec un système de laquage par poudre, approuvé par la SNCB pour un usage intérieur.

Les graffitis sont appliqués sur des tôles d'une surface minimale correspondant à une feuille A3. Deux tôles d'essai sont requises pour chaque test.

La tôle d'essai est placée au moins 24 h avant le test et conservée pendant toute la durée de celui-ci dans les conditions suivantes :

- Température comprise entre 18°C et 30°C
- Humidité relative de max. 75%
- A l'écart du rayonnement solaire direct

Le système de peinture est mis à sécher à l'intérieur, à température ambiante pendant 2 semaines.

Application des graffitis sur le système de peinture à tester :

Avant de commencer l'essai, la valeur de brillance et la couleur du système de peinture doivent être mesurées et documentées.

Les produits de graffitis suivants sont utilisés lors de l'essai :

1. marqueur permanent EDDING 850, couleur bleu



2. marqueur permanent EDDING 850, couleur noir



3 marqueur permanent EDDING 850, couleur rouge

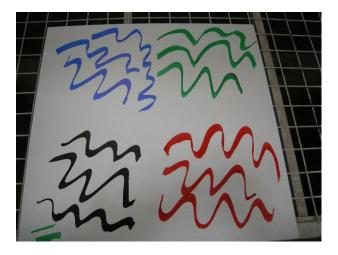




4 marqueur permanent EDDING 850, couleur vert



TÔLE 1 : Application de graffitis à l'aide de feutres. Toutes les couleurs sont appliquées les unes à côté des autres, comme illustré sur la photo ci-après.



TÔLE 2 : Application de graffitis à l'aide de feutres. Deux couleurs sont appliquées successivement l'une sur l'autre, comme illustré sur la photo ci-après, en respectant un intervalle de temps de 2 minutes entre l'application des différentes couleurs.





Enlèvement des graffitis du système de peinture à tester

L'enlèvement des graffitis aura lieu 3 semaines après leur application, au moyen des produits de nettoyage anti-graffiti à qualifier.

Effectuer une évaluation de la surface après l'enlèvement des graffitis. Tous les graffitis doivent avoir disparus. Il ne peut pas y avoir de spectre résiduel. Le système de peinture ne peut pas être attaqué. Aucun ramollissement, pelage, cloquage ou autres anomalies ne sont admis.

Aucune altération importante de la teinte et/ou de la brillance n'est autorisée. Une mesure de la couleur et de brillance sera réalisée à cette fin, 2 heures après l'enlèvement des graffitis et à nouveau 24 heures plus tard. L'écart de teinte maximal mesuré est $\Delta E = 0.1$. Le degré de brillance ne peut diminuer que de 5% (par exemple, un degré de brillance de 90% peut baisser jusque 85%), mais ne peut dépasser la brillance minimale spécifiée dans le cahier des charges de la SNCB.

Exécution d'un cycle de tests complet

Le cycle complet consistant en l'application et l'enlèvement des graffitis est réalisé 3 fois au total.

Les deuxième et le troisième cycles ont lieu après avoir observé un jour de repos. Lors du deuxième et troisième test, les graffitis sont enlevés après 8 jours.

La ligne de temps ci-dessous est donnée pour clarification:

Jour 1 : application de la dernière couche du système de peinture (si d'application)

Jour 15 : mesure de la brillance et de la couleur

application de graffitis sur la tôle.

Jour 36 : enlèvement des graffitis

mesure de la couleur et de la valeur de brillance, évaluation du subjectile

Jour 37 : mesure de la couleur et de la valeur de brillance, évaluation du système de

peinture

Jour 38 : application de graffitis exactement au même endroit sur la tôle d'essai

Jour 46 : enlèvement des graffitis





mesure de la couleur et de la valeur de brillance, évaluation du subjectile

Jour 47 : mesure de la couleur et de la valeur de brillance, évaluation du système de

peinture

Jour 48 : application de graffitis exactement au même endroit sur la tôle

Jour 56: enlèvement des graffitis

mesure de la couleur et de la valeur de brillance, évaluation du subjectile

Journée 57 : mesure de la couleur et de la valeur de brillance, évaluation finale du

subjectile



11.4. Annexe 4 : Aperçu des systèmes

Dégraissage				
Suivi par				
Décapage chimique		grenaillage		
Eventuelle	Eventuellement suivi par			
Couche de conversion chimique (sans CR VI) suivie ou non d'une passivation				
Eventuellement suivi par				
KTL (20 <u>+</u> 5 μm) ou		Poudre EP (60 <u>+</u> 5μm)		
Suivi par :				
Peinture en poudre (80 <u>+</u> 5µm)				